

# Relevé de décisions

## Conseil d'administration 6 juin 2017

### Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan à Corbigny

Début : 18h31

Fin : 19h58

**Présents** : Bernard TRINEL, Christophe DENIAUX, Alain REININGER, Ginette DOMART, Eric POTIER, Patrick PEIGNELIN, Thierry DEHAN, Christian BEHAGHEL, Isabelle MONTMASSON, Olivier MEFFRE, Pascal RIBAUD, Christophe CHATER, Ludivine GIRARD et Patrick MARMION,

**Absent excusés** :

Christian PAUL

Gérard MEHU ( pouvoir à Pascal RIBAUD)

Renzo PARAVICINI (pouvoir à Pascal RIBAUD)

Jean-Alain BOURDICHON ( pouvoir à Isabelle MONTMASSON)

Michel MULOT

Anne ALGRET (consultatif)

Fabien BAZIN

Présents ou représentés : 16, le quorum est atteint

**Ordre du jour** :

1. Organisation et définition de l'action des membres du bureau
2. Élection des membres du bureau
3. Point sur le recrutement
4. La Mission numérique est déclarée d'intérêt général
5. Questions diverses

1) Organisation et définition de l'action des membres du bureau

Suite à la modification de la composition du bureau dans les statuts, il a été précisé le rôle de chacun des membres du bureau au sein de l'association.

2) Élection des membres du bureau

Il a été décidé un vote des membres du bureau à main levée :

Le bureau suivant a été voté par 15 voix pour, 0 contre et 1 abstention

Président : Pascal RIBAUD

Vice-président : Fabien BAZIN

Vice-président : Christophe DENIAUX

Trésorier : Gérard MEHU

Trésorier adjoint : Isabelle MONTMASSON

Secrétaire : Eric POTIER

Secrétaire adjoint : Jean-Alain BOURDICHON

Membre : Patrick PEIGNELIN

Membre : Bernard TRINEL

Membre : Thierry DEHAN

Membre consultatif : le directeur de la Mission numérique

3) Point sur le recrutement

Le conseil d'administration a été informé du recrutement de Xavier Baroux qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### 4) La Mission numérique est déclarée d'intérêt général

Par lettre de la Direction Générale des Finances Publiques le 19 mai dernier, la Mission numérique est déclarée Association d'intérêt général. Elle pourra ainsi éditer des reçus fiscaux pour les dons et les adhésions volontaires,

#### 5) Questions diverses

- Remarque : Il faut communiquer sur la notion d'intérêt général qui donne une certaine légitimité à l'association.
- Il a été relevé l'intérêt d'aller au plus près des gens au travers d'autres manifestations.
- De cette dernière remarque il a été décidé de mettre en place une camionnette d'alimentation numérique, à la manière de la camionnette d'alimentation générale culturelle de Jean Bojko.
- Il a été suggéré d'éditer un document général de communication format papier et vidéo
- En mai 2018, notre association aura 15 ans, il a été décidé d'organiser un événement à cette occasion.